

présence. Il donna à deux hommes Consulaires une commission particulière, pour y conduire des Colonies auxquelles il assura la propriété de tout l'argent, de tous biens qu'avoient laissé ceux qui étoient morts sans héritiers, sans que jamais il voulut user pour lui-même du droit de souveraineté à cet égard.

Tel est donc le détail abrégé d'un fait con-  
signé dans un Historien Grec, à la vérité seul, mais l'Histoire écrite n'est pas toujours l'unique dépôt destiné pour conserver le souvenir des faits, la tradition use aussi de ses droits, & l'intervalle du plus grand nombre de Siècles, loin de détruire ou d'affoiblir même son témoignage, ne sert souvent qu'à l'affermir encore plus.

Le croit-on ? On entretient même aujourd'hui les Etrangers qui viennent sur les lieux de ce fait, quoique perdu dans l'antiquité ; on raconte de plus, que le Veuve avant de vomir le feu & la cendre, avoit pompé l'eau de la Mer, qu'il avoit desséché à une distance de trois milles, & qu'il vomit ensuite cette même eau la première, avant que de jeter les torrents de feu : Une pareille circonstance a donc ainsi passé par une transmission successive de bouche en bouche pendant près de dix-sept siècles, & pourquoy ne l'estimerions-nous pas aussi véritable, que si elle eût été écrite quelque part ?

« Au reste, cet événement terrible par la perte de deux Villes habitées, fut en même-tems fatal à l'un des plus grands hommes de ce siècle, je veux dire Plin le Naturaliste, qui du Promontoire de Misene où il commandoit une Flotte, voulut, comme nous l'avons dit, traverser la Mer, pour observer  
de